



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	D8J07Series
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Date d'émission	le 13-03-14
Numéro de version	04
Date de révision	le 14-05-16
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 06-05-16

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Impression jet d'encre

**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

#### Identification de la société

HP France SAS  
1 ave Du Canada, Building A  
Les Ulis  
France 91947  
Numéro de téléphone 0 820 211 211

HP Inc. health effects line  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209  
(Ligne directe) 1-760-710-0048  
HP Inc. Customer Care Line  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836  
(Ligne directe) 1-208-323-2551  
Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com  
Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

<b>Contient :</b>	Eau, Glycérol, Pigment cyan, pyrrolidone-2
<b>Pictogrammes de danger</b>	Aucun(e)(s).
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e)(s).
<b>Mentions de danger</b>	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

<b>Prévention</b>	Donnée inconnue.
<b>Réaction</b>	Donnée inconnue.
<b>Stockage</b>	Donnée inconnue.
<b>Élimination</b>	Donnée inconnue.

#### Informations supplémentaires de l'étiquette

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one et du 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one. Risque de réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom de la matière: D8J07Series  
11694 N° de version: 04 Date de révision: le 14-05-16 Date d'impression: le 14-05-16

## Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	65-85	7732-18-5 231-791-2	-	-	
<b>Classification :</b>	-				
pyrrolidone-2	< 10	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Eye Irrit. 2;H319				
Pigment cyan	< 5	Confidentiel	01-2119458771-32-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	-				
Glycérol	<5	56-81-5 200-289-5	-	-	
<b>Classification :</b>	Eye Irrit. 2;H319				

### Remarques sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

## SECTION 4: Premiers secours

### Informations générales

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation

Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### Ingestion

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée inconnue.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée inconnue.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Risques généraux d'incendie

Donnée inconnue.

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

CO2, eau ou poudre sèche

##### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée inconnue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Équipements de protection particuliers

Donnée inconnue.

##### Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Donnée inconnue.

### Méthodes particulières d'intervention

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Porter l'équipement personnel de protection approprié.

**Pour les secouristes** Donnée inconnue.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Donnée inconnue.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (CAS 56-81-5)	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	Aérosol

#### Limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

#### Procédures de suivi recommandées

Donnée inconnue.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Cutané	6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Cutané	167 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	17.1 mg/m <sup>3</sup>	Long terme systémique
		Oral	5.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Oral	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
	Travailleurs	Cutané	277 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	10 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	57.8 mg/m <sup>3</sup>	Long terme systémique

#### Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Sans objet	CNTP	10 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.05 mg/l	
		eau douce	0.5 mg/l	Communiqués eau douce
		Intermittant	0.5 mg/l	
		Sédiment	0.4205 mg/kg	
		Sol	0.0612 mg/kg	

#### Directives au sujet de l'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans une zone correctement ventilée.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Donnée inconnue.
<b>Protection de la peau</b>	
- Protection des mains	Donnée inconnue.
- Divers	Donnée inconnue.
<b>Protection respiratoire</b>	Donnée inconnue.
<b>Risques thermiques</b>	Donnée inconnue.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Donnée inconnue.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Cyan
<b>Odeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	9 - 10
<b>Point de fusion/ point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	>= 110.0 °C (>= 230.0 °F) Pensky-Martens coupe fermée
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée inconnue.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non déterminé
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble dans l'eau
<b>Solubilité (autre)</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé

### 9.2. Autres informations

<b>COV (% en poids)</b>	< 96.02 g/l
-------------------------	-------------

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Donnée inconnue.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Donnée inconnue.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique et/ou des hydrocarbures de faible masse moléculaire.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

**Informations générales** Donnée inconnue.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Corrosion ou irritation de la peau** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Blessure ou irritation grave des yeux** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité des cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composants	Espèce	Résultats d'essais
------------	--------	--------------------

pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)

#### Aiguë

Oral

DL50

Cochon d'Inde

6500 mg/kg

Rat

6500 mg/kg

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances** Donnée inconnue.

**Autres informations** Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Produit	Espèce	Résultats d'essais
---------	--------	--------------------

D8J07Series

#### Aquatique

Aiguë

Poisson

CL50

Tête-de-Boule

< 750 mg/l, 96 heures

Composants	Espèce	Résultats d'essais
------------	--------	--------------------

Glycérol (CAS 56-81-5)

#### Aquatique

Poisson

CL50

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) 51000 - 57000 mg/l, 96 heures

pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)

#### Aquatique

Crustacé

CE50

Puce d'eau (*daphnia pulex*)

13.21 mg/l, 48 heures

**12.2. Persistance et dégradabilité** Donnée inconnue.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Donnée inconnue.

**Coefficient de partage  
n-octanol/eau (log Kow)**

Glycérol -1.76  
pyrrolidone-2 -0.85

**Facteur de bioconcentration  
(BCF)** Donnée inconnue.

**12.4. Mobilité dans le sol** Donnée inconnue.

**12.5. Résultats des  
évaluations PBT et  
vPvB** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes** Donnée inconnue.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets résiduels** Donnée inconnue.

**Emballages contaminés** Donnée inconnue.

**Code des déchets UE** Donnée inconnue.

**Informations / Méthodes  
d'élimination** Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.  
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales,  
nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.  
Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont  
effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un  
recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des  
informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à  
l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**Autres informations** Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT),  
l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport  
international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des  
marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de  
marchandises dangereuses (RID).

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux,  
Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux,  
Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

**Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

**Restrictions d'emploi**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

Non réglementé.

**Autres règlements de l'UE**

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Non réglementé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

Non réglementé.

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

Non réglementé.

**Autres réglementations**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

**Autres informations**

Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments).

**Réglementations nationales**

Donnée inconnue.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

See attached SUMI or GEIS document, if applicable.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Références**

Donnée inconnue.

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

Donnée inconnue.

**Date d'émission**

le 13-03-14

**Informations de révision**

Composition/Renseignements sur les ingrédients

**Informations de formation**

Donnée inconnue.

**Avis de non-responsabilité**

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

**Informations du fabricant**

HP Inc.  
1501 Page Mill Road  
Palo Alto, CA 94304-1112 US  
Direct 1-650-857-5020

**Explication des abréviations**

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland coupe ouverte
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>VLCT</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils

**Liste des abréviations**

Donnée inconnue.



# Safe Use of Mixture Information (SUMI)

## Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

### Encre à base d'eau: WB01 \*French\*

#### Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité. Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

#### Conditions de fonctionnement

<b>Durée maximale</b>	Jusqu'à 8 heures par jour
<b>Fréquence de l'exposition</b>	< 240 jours par an
<b>Conditions de traitement</b>	Couvrir l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

#### Mesures de gestion des risques

<b>Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité</b>	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle
--	---



#### Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.  
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.  
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.  
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.  
Conserver à température ambiante.



#### Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.  
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.  
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

#### Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encre et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

#### Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.